



8050, avenue De Gaspé
Montréal (Québec) H2R 2A7
Téléphone : 514 596-5275
Télécopieur : 514 596-3375

Procès-verbal
Séance du Conseil d'établissement
École Hélène-Boullé

Date : 31 mai 2021
Début de la séance : 18 h 30
Séance tenue en virtuel via la plateforme ZOOM

Membres présents :

Marie-France Forest, parent, présidente
Karine Brunet, parent
Bertrand How-Choong, parent
Stéphanie Bilodeau, parent
Gillian Woodford, parent et représentante de l'OPP
Isabelle Benoît, responsable du service de garde
Francine Goyette, représentante de la communauté (Maison des grands-parents de Villeray)
Marie-Claude Therrien, enseignante
Maude Bessette, enseignante
Elaine Caouette, enseignante

Direction :
Benoit Dussault, directeur

Membre absent:
Matthieu Duhaime, parent, vice-président

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
L'ordre du jour est adopté tel que présenté.

2. Nomination d'un secrétaire
Mme Woodford agira à ce titre ce soir.

3. Vérification du quorum (art. 61, LIP)
Le quorum est atteint.

4. Parole au public (art. 68, LIP)
Aucun public n'est présent au moment du point 4.

5. Suivi aux procès-verbaux du 20 mai et du 19 avril 2021:
Enveloppe douance:

M. Dussault devait clarifier comment le budget douance était distribué. Le budget a été attribué aux élèves qui avaient été identifiés doués par le Centre de service selon l'information qu'il a reçu. Par ailleurs, M. Dussault a nommé que l'école n'avait pas reçu d'argent dans ce budget. Mme Forest questionne le fait qu'il y a quelques élèves à l'école avec des évaluations indiquant qu'ils sont doués, mais qui selon le ministère ne sont pas identifiés pour l'instant au Québec par un code. Donc, des questionnements persistent sur le fait que le budget est supposé servir aux besoins des élèves identifiés doués, mais que pour l'instant, l'identification n'existe pas officiellement. La distribution de ce budget semble à clarifier.

Projet réfection-école:

M. Dussault mentionne que M. Duhaime avait demandé lors du dernier CÉ un suivi sur l'agrandissement de l'école proposé par le CÉ et l'OPP et étudié et recommandé par le CSSDM. M. Duhaime a souligné que la réduction du nombre d'élèves causée par la fermeture d'une classe de maternelle en 2020-21 ne considère pas les besoins d'infrastructure à l'école (manque de toilettes, manque de gymnase conforme, etc.). M. Dussault confirme que pour l'instant un projet d'agrandissement n'est pas envisagé par la CSSDM. Mme Forest demande les précisions sur le budget alloué aux infrastructures de l'école. M. Dussault va fournir ces détails lors du prochain CÉ.

5-b Règlementation du service de garde pour adoption:

Mme Isabelle Benoît présente les nouveaux règlements du SDG.

M. Dussault souligne l'ajout de choix de courriel comme moyen de communication entre le SDG et les familles en notant que ceci est en lien avec une des orientations du projet éducatif, l'amélioration de la communication entre tous les membres de notre communauté à Hélène-Boullé.

Mme Benoît note que dès l'année prochaine il va être possible d'inscrire les enfants au SDG par internet.

Différents points sont discutés et le 2^e paragraphe de la page 8 est retiré avec l'accord des membres du CÉ:

Dans le cas où la résiliation du contrat (retrait définitif de l'enfant du service de garde pour l'année scolaire en cours) aurait lieu après cette date, le parent devra payer l'équivalent de deux semaines (ou dix jours ouvrables) de frais de garde suivant la réception de l'avis de résiliation. Dans le cas où un parent devra procéder à la réinscription de son enfant lors d'une même année scolaire, notamment en raison d'une absence prolongée autre que pour raison médicale, des frais additionnels pourraient être exigés du parent afin de tenir compte des frais encourus par le service de garde. Ces frais additionnels doivent tenir compte des frais engendrés par le service de garde par cette absence et ne pourront excéder l'équivalent d'un (1) mois de fréquentation du service de garde, à raison de cinq (5) jours par semaine. (Cette directive peut être ajoutée à la réglementation seulement si le CÉ l'a autorisée).

Mme Benoît souligne le départ à la retraite de Nicole après 30 ans de service à Hélène-Boullé.

6. Approbation du procès-verbal du CÉ du 20 mai et du 19 avril 2021 (art. 69, LIP)

Les procès-verbaux sont adoptés tels que présentés.

7. Mot de la présidente

Si une prochaine rencontre doit avoir lieu, le 8 juin est proposé comme ajout au calendrier.

8. Mot du directeur

M. Dussault souligne le travail de Mme Nicole Guilbault, éducatrice du SDG qui prend sa retraite après 30 ans de service auprès des enfants. Mme Nicole Guilbault est une ancienne élève et parent d'Hélène-Boullé. Un mot sera mis dans l'info Hélène-Boullé.

9. Art. 89.2 et 110.4 Consultation des élèves sur un sujet relatif au fonctionnement de l'établissement (activités parascolaires, climat social, etc.) et rt. 75.1 et 110.4 Adoption ou bilan du plan de lutte contre l'intimidation et la violence.

Concernant le Plan de lutte : M. Dussault présente le Bilan du plan de lutte préparé par Mme Simon, TES. M. Dussault nomme que les conflits avaient lieu pour la plupart le midi lors du service de garde. Certains intervenants ont commencé à utiliser Mosaik-Portail SOI et l'an prochain, cela se mettra en place (une formation est prévue au début de l'année). Plusieurs ateliers ont été mis en place comme DÉSTRESSE par Vicky (stagiaire en psychoéducation), la psychoéducatrice Mme Vézina et Mme Simon. M. Dussault nomme que l'an prochain, des formations seront mises en place concernant la surveillance active autant au service de garde que pour les enseignants. Mme Bilodeau suggère que des ateliers pour les parents soient aussi mis en place. Mme Forest demande si le matériel et les formations de la météo intérieure ont continué d'être exploités à l'interne dans l'école.

Une consultation sur le climat scolaire a été faite auprès des groupes de 3^e, 4^e, 5^e et 6^e année. M. Dussault met en lumière les forces et les faiblesses qui émergent du sondage quant à la perception des enfants, des points qui

pourraient être améliorés. Le sondage avait pour but d'obtenir des informations en lien avec l'évaluation du plan de lutte à l'intimidation et, car une consultation annuelle portant un thème choisi par le CÉ, des élèves du primaire, a maintenant été ajoutée dans les responsabilités du CÉ avec les changements quant à la gouvernance scolaire. On note d'abord que 11 répondants ne souhaitent pas s'identifier au genre masculin ou féminin. Les constats généraux du sondage sont que la majorité des élèves se sentent en sécurité à l'école, connaissent des stratégies pour régler des conflits, sont à l'aise de parler de leur problématique. En effet, 91% d'entre eux croient qu'ils pensent ou sauraient quoi faire s'ils vivaient une situation de violence ou d'intimidation.

Toutefois plusieurs d'entre eux n'avaient aucun adulte de confiance à l'école à qui se confier lorsqu'ils vivaient une situation d'intimidation, de violence ou de conflits. En fait, sur 99 répondants, 57% d'entre eux n'ont pas totalement confiance que les adultes vont vraiment les aider à régler une situation d'intimidation. 44% d'entre eux ne savent pas vers quel adulte se tourner pour en parler. 58% croient que ce ne sont pas tous les adultes de l'école qui prennent au sérieux les gestes d'intimidation. Il s'agit donc d'un enjeu important en lien avec le plan de lutte à l'intimidation. M. Dussault suggère que des parents et des enfants devraient être sur le comité l'an prochain. Mme Bilodeau aborde le sujet de parents secours qui revient un peu dans le quartier et que des enfants de 6^e année pourraient être impliqués comme brigadier. Mme Brunet nomme que l'utilisation de Mosaik-Portail permet d'envoyer des commentaires positifs et peut permettre de valoriser les bons comportements.

10. rt. 96.15 Consultation au sujet des manuels scolaires et du matériel didactique pour l'an prochain et approbation de la liste de fournitures

Une demande avait été faite lors d'un CÉ précédent par les parents de tenter de faire baisser les coûts du matériel scolaire, d'être plus écologique (moins de cahiers) et de faire en sorte que le montant total du matériel cahiers et des objets périssables soit d'au plus 104\$, soit le montant remis par le gouvernement pour les effets scolaires. La situation Covid (baisse de revenu chez certaines familles) est soulignée dans cette demande.

Au préscolaire, 1^{er} et 2^e cycle, peu de changements sont proposés en comparaison avec l'année précédente (frais, nombre de cahiers, agenda demeure papier). Au 3^e cycle, il y a augmentation des frais et du nombre de cahiers d'environ une dizaine de dollars, portant les frais autour de 91\$ pour le matériel cahiers et agenda.

L'équipe enseignante nomme que le coût des cahiers a augmenté, que l'agenda sera utilisé pour la préparation vers le secondaire et non plus comme cahier de communication, que la gestion des photocopies est lourde s'il n'y a pas de cahiers et que les cahiers encadrent le travail des enseignants. Elle nomme aussi que les parents peuvent peut-être réutiliser les effets scolaires davantage.

Les parents nomment que cela ne tient pas vraiment compte de la demande effectuée lors du CÉ précédent.

Le tout est approuvé malgré des perceptions différentes de ce qui pourrait être choisi comme matériel scolaire et le coût qui pourrait y être associé.

11. Art. 86 et 89 horaires-école presco et primaire + entrée progressive presco

M. Dussault nomme un retour à l'horaire d'avant la Covid. Certaines récréations seront surveillées par des surveillants autres que les enseignants suite à l'entente de la convention collective. M. Dussault nomme que les réflexions vont se poursuivre concernant le retour des récréations de 15 minutes (période de pause devrait être d'au moins 20 minutes selon régime pédagogique). Mme Forest renomme les sujets abordés dans le passé et encourage l'équipe-école à trouver des solutions créatives à mettre en place quotidiennement ou hebdomadairement, afin de permettre aux élèves de bouger et de mieux se concentrer : 1 heure d'éducation physique de plus à l'extérieur par semaine, mise en place des récréations de 20 minutes, enseignement à l'extérieur... M. Dussault souligne que la réorganisation de la cour d'école pourrait permettre de mettre en place certaines de ces idées. Mme Therrien souligne que cela aurait un impact sur la tâche des enseignants.

L'entrée progressive est approuvée et il n'y aura pas de rencontres bienvenues à la maternelle.

12. Art. 76 et 110.2 Approbation des règles de conduite et des mesures de sécurité (code de vie)

Aucun changement

13. Le budget préliminaire à adopter.

Adopté

14. Mesure service alimentaire pour approbation.

Le CÉ est informé de la mesure.

15. Transfert du fonds 4 au fonds 9.

226\$ est transféré du fond 4 au fond 9. Approuvé.

16. Projet éducatif pour information.

Le projet éducatif ne peut être évalué par le CÉ, car aucun moyen n'a encore été mis en place. Par contre, l'équipe-école a eu 3 rencontres pour faire avancer le projet et déterminer les moyens.

17. Calendrier scolaire pour information.

Calendrier est présenté : selon le ministère il y aura 2 étapes et 2 bulletins.

18. Projet fusion jeunesse pour information.

Une pergola sera installée dans la cour, projet qui implique les 5^e années A et B et la classe 6^e B.

19. Plan relance scolaire MEQ pour information.

Le CÉ est informé.

<https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/education/publications-adm/education/Plan-relance-reussite-educative.pdf?1620329347>

20. Bilan du conseil d'établissement et budget de fonctionnement du CÉ.

Mme Brunet prend la responsabilité d'assumer la coordination de la production du bilan du CÉ et Mme Forest la remercie! Le CÉ accepte que le budget de fonctionnement du CÉ soit remis aux élèves de 6^e pour les féliciter (400\$) de leur réussite. On demande qu'ils soient consultés pour nommer ce qui pourrait leur faire plaisir.

21. Mot du membre représentant de la communauté

Mme Goyette nous quitte. Une personne de la Maison des grands-parents de Villeray prendra sa place l'an prochain. Le CÉ remercie Mme Goyette pour son implication lors des deux dernières années scolaires.

22. Mot des représentants du personnel enseignant

Les enseignantes nomment qu'elles manquent de temps pour planifier.

24. Mot de la représentante de l'OPP

Une proposition a été explorée concernant des fonds accumulés par l'OPP pour un achat éventuel d'iPad. Certains parents sont contre l'achat de iPad et d'autres sont pour. Mme Woodford et Mme Forest souhaitaient savoir si un chariot complet de iPad était mis en place au 3^e étage (complété) et possiblement au 2^e étage, s'il y avait assez de fonds, s'ils seraient exploités par l'équipe enseignante pour des projets pédagogiques. Les enseignantes nomment que s'il y en avait un nombre adéquat, ils seraient utilisés tout en nommant qu'il faudrait que le système internet tienne la route, que les iPad puissent être dans un chariot et rechargés, que les enseignants poursuivent leur formation, que les élèves soient initiés. Bref, le fait qu'il en manque nuit à l'utilisation et le manque d'utilisation nuit à l'apprentissage de tous, c'est un cercle vicieux. Mme Woodford continuera d'explorer la question avec les membres de l'OPP.

Mme Therrien nomme qu'il y a un manque de matériel de laboratoire de sciences. Mme Brunet parle de série de livres pour les classes en univers social.

Levée de l'assemblée : 21h30